



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 25 août 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Loris Socchi « Un lieu pour les reptiles » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq août deux mille vingt-six.

La présidente :



Le secrétaire :